



BULLETIN COMMUNAL

Numéro 231

Janvier 2018

ÉDITO

Chers amis Chauchéens,

C'est une année 2017 qui se termine, une année chargée en ce qui concerne l'actualité de notre commune.

Notre nouveau centre bourg est installé avec l'ouverture de la nouvelle boulangerie, l'extension de la boutique du fleuriste et un troisième local, à ce jour encore vacant. Cette réalisation dynamise notre bourg, le rend plus attrayant de par son architecture et les coloris employés. L'ajout des décorations lumineuses en cette fin d'année l'a rendu encore plus éclatant. Ce lieu de rencontre doit permettre de conforter tous nos commerces et services, essentiels pour maintenir la vie de notre bourg. La date de l'inauguration sera communiquée dans le bulletin de février prochain.

Cette année verra la concrétisation de notre nouveau lotissement « Le Hameau des Prés ». En tant qu'éco-quartier il adoptera de nouvelles notions : orientation optimale des habitations par rapport au soleil, aménagement arboré des parcelles, conseils afin de respecter l'intimité des habitants... Les Chauchéens pourront profiter de « La vallée des Prés », espace vert aménagé qui se veut un lieu de rencontre et de détente.

Notre Agence Postale ne répondait plus à un certain nombre d'exigences : accès difficile pour les personnes handicapées, intérieur vétuste et inconfortable, électricité à refaire, temps d'ouverture trop restreint. Ce constat nous a amené à proposer à Annie GABORIEAU, gérante de l'agence postale, d'intégrer le service administratif de la mairie pour prendre en charge le suivi et la gestion du restaurant scolaire, proposition qu'elle a acceptée. L'Agence Postale deviendra au 1^{er} février un Relais Poste localisé dans notre supérette où le temps d'ouverture est beaucoup plus important. Cette nouvelle activité permettra de conforter le commerce.

Au mois de mars dernier, Familles Rurales, en charge de la gestion du restaurant scolaire nous a annoncé qu'elle ne désirait plus assurer ce service. Après une rencontre entre les deux parties, nous avons convenu que la reprise se ferait au 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date, le service administratif de la mairie et l'adjointe en charge n'ont pas ménagé leur peine pour être prêts le jour J. Ce fut une période très tendue car les modalités de cette reprise sont excessivement complexes administrativement. Il a également fallu continuer à gérer le quotidien et les projets engagés. C'est pourquoi, je tiens donc à remercier toute l'équipe et souligner son investissement, son sens du Service Public. Dorénavant, la mairie sera l'interlocuteur exclusif pour le restaurant scolaire.

Nous avons décidé de faire évoluer la structure de la mairie suite à une étude d'organisation initiée fin 2016. Après le départ en retraite fin mai de Jean-Claude MARTIN, nous avons recruté notre responsable technique Sylvie AUVRAY début août. En décembre, Denis PILARD

faisait, lui aussi, valoir ses droits à la retraite. Nous sommes en cours de recrutement pour son remplacement. Cette année 2017, nous avons également pérennisé l'emploi aux espaces verts de Laurent OUVREARD et, en mai 2018, Ophélie GUÉDON devrait rejoindre l'équipe de manière définitive. Je tiens aussi à remercier tous les acteurs du pôle technique pour avoir assuré, malgré deux départs, l'essentiel de l'entretien de la commune. Enfin, Adélaïde BRETIN a pris la responsabilité du pôle administratif et Muriel ANGIBAUD nous a quittés fin décembre pour réaliser son projet personnel après deux années à CHAUCHÉ. Elle est remplacée par Marie FRAPPIER qui était en poste à LA GENÉTOUZE.

Fin avril début mai, les quatre logements seniors, « La résidence de la Cure », issus de la réhabilitation des locaux de l'ancienne école Saint Christophe seront livrés. Ceux-ci sont réservés en priorité aux personnes âgées confrontées à des difficultés de déplacements, d'entretien d'une maison et/ou d'un terrain devenu trop grands, un logement inadapté au vieillissement, à une perte d'autonomie, un manque de confort, un isolement.

La construction du PLUIH se poursuit et nous entrons dans la phase de définition des différentes zones : urbanisables, économiques, agricoles, naturelles. Ces zones devront tenir compte des contraintes imposées par l'Etat : emprise sur les terres agricoles restreinte, limitation des déplacements en voiture, intégration des trames vertes et bleues, biodiversité. Ceci aura pour effet de concentrer les futures constructions pour de l'habitat dans et autour de l'agglomération, dans les dents creuses des villages de La Brossette, La Coumaillère et La Bichonnière. Pour les autres villages, seules les extensions liées à l'existant seront autorisées.

Je terminerai mon édito en rappelant une nouvelle fois la désertification médicale. L'avenir est sombre. Les solutions en vogue, portées par l'Etat, évoquent la construction de Maisons de Santé, des financements pour faciliter le quotidien de nouveaux médecins... rien qui ne soit décisif pour de futures implantations. Nous avons à agir malgré tout, et l'association des Professionnels de Santé du territoire est active pour préparer la venue de ces futurs médecins : définition d'un Projet de Santé, annonces dans les universités, dans les revues spécialisées, participation à des forums, des salons...

Je vous souhaite, au nom de tout le Conseil Municipal et des agents communaux, une belle année 2018, de beaux moments avec votre famille et vos amis avec bien sûr une excellente santé.

J'ai décidé d'être heureux car c'est bon pour la santé.

VOLTAIRE

Christian MERLET
Maire

Réunion de Conseil Municipal du 18 Décembre 2017

PRÉSENTS : MM. et Mmes BARON Myriam, BIOTEAU Marina, BOURASSEAU Isabelle, BONNAUD Alain, CAUNEAU Hubert, DA CRUZ Eric, FAUCHARD Ghislain, FROUIN Lydie, GABORIEAU Jacky, GABORIEAU Stéphanie, GUILBAUD Hervé, HUCTEAU Amélie, JAUNET Jean-Yves, LUCAS Martine, MERLET Christian, RICHARD Marie-Laure



ABSENTS EXCUSÉS : FOURNIER Bertrand qui a donné pouvoir à HUCTEAU Amélie, POTIER Richard qui a donné pouvoir à JAUNET Jean-Yves

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOURASSEAU Isabelle

☐ Conseil Municipal des Jeunes 2017-2018

Présentation des nouveaux élus et de leurs projets



Suite aux élections du 20 Octobre dernier (28 candidats – 9 élus), les nouveaux élus sont venus présenter leurs projets de l'année :

- **Projet environnement** : mettre une grande boîte à l'école pour donner des livres au lieu de les jeter.
- **Projet entraide** : faire un don pour aider les îles françaises touchées par la tempête
- **Projet loisirs et culture** : organiser une soirée cinéma
- **Projet sécurité** : revoir certains passages piétons

Depuis leur élection, ils ont participé à la cérémonie commémorative du 11 Novembre et vendu leurs réalisations au marché de Noël organisé par l'UCAC le 9 Décembre dernier au Domaine de L'Oiselière. Ils ont récolté 227 €, somme qui sera reversée à la Ligue contre le Cancer. La Municipalité peut compter sur eux pour participer aux vœux du 7 Janvier 2018.

☐ Ecole primaire privée Notre Dame du Bon Accueil - GORGES

Demande de participation financière pour un élève domicilié à CHAUCHE – Proposition de convention Année scolaire 2017-2018

Le Conseil Municipal accepte la proposition de participer à hauteur de 483,76€.

☐ Restauration Scolaire

Compte-rendu des réunions parents, bénévoles, personnel – Point Centre de Loisirs

Après présentation du compte-rendu des réunions organisées dans le cadre de la mise en place du Service « Restaurant Scolaire » au 1^{er} Janvier 2018

avec les bénévoles le 11 Décembre 2017 (8 personnes concernées), le 12 Décembre 2017 avec les agents repris par la Commune (présentation du planning, interrogation sur le temps d'animation..) et avec les familles ensuite (50 familles environ sur 186 invitations, Centre de Loisirs Facturation Commune ou Familles Rurales), M. le Maire et Mme BARON 1^{ère} adjointe, informent de la demande de Familles Rurales pour une reprise totale de la restauration du Centre de Loisirs par la Commune, suite à la démission de leur salariée.

Au regard de l'analyse des coûts financiers, de la présentation de cette dernière à la Présidente et au Directeur de l'association, de l'examen en Bureau Municipal le 11 Décembre dernier, le Conseil Municipal décide que la Commune ne reprendra pas l'intégralité de la restauration du Centre de Loisirs, la solution la plus raisonnable d'un point de vue organisationnel et financier est le remplacement de la salariée par Familles Rurales. La solution via le prestataire RESTORIA n'est économiquement pas acceptable pour les familles et les contribuables.

☐ Personnel Communal

Modification du tableau des effectifs – Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique

A compter du 1^{er} février 2017, l'agence postale sera transférée au magasin Vival à CHAUCHÉ en Relais Poste. Au vu de ce projet, l'agent communal actuellement en charge de l'Agence Postale sise Rue du Centre intégrera le pôle administratif de la Mairie à compter de cette même date, et sera principalement en charge de la gestion du service de Restaurant Scolaire, et partiellement de l'accueil. Son temps de travail passera à 19h50/semaine.

L'agent de surveillance et d'entretien des locaux communaux viendra prêter main forte au Restaurant Scolaire. Il sera en charge de la surveillance et participera au service. Son temps de travail passera à 15h57/ par semaine.

Concernant les services techniques de la Commune, un poste d'adjoint technique va être ouvert pour pérenniser l'emploi actuellement en contrat aidé.

❑ Q.H.E Le Hameau des Prés

Acquisition du foncier à l'EPF – Convention avec le SYDEV « Etude énergétique pour les lotissements et les ZAC »

L'EPF (Etablissement Public Foncier) a acquis, pour le compte de la Commune, une surface de 25399m² au Puytireau correspondant au futur quartier QHE « Le Hameau des Prés ». Dans les 4 ans qui suivent cette acquisition, il est prévu un rachat de ces parcelles par la Commune. L'avis des domaines a été saisi pour une évaluation. Le Conseil Municipal valide l'acquisition de ces parcelles, sous réserve de l'avis des services des domaines, pour commencer les travaux au cours du 2^{ème} trimestre 2018.

Le Conseil Municipal valide également la convention avec le SyDEV. Il sera en charge d'une étude climatique et énergétique qui consiste : à l'optimisation des parcelles, au calcul des ombres portées des futures constructions et des espaces boisés, à la protection des vents dominants, à la sensibilisation et accompagnement des futurs acquéreurs,... Le SyDEV participera à hauteur de 6000€.

❑ Zone Artisanale « La Vrignais »

Dénomination de la voie



Alors que le déploiement de la fibre optique va prochainement débuter, Vendée Numérique, qui porte le projet, a alerté la Communauté de Communes sur le manque de qualité ou l'absence d'adresse pour de nombreux sites, notamment dans les zones d'activités.

Le Conseil Municipal décide de retenir la dénomination « Impasse des Bouleaux », voie qui dessert toutes les entreprises de la zone artisanale.

❑ Trésorerie MONTAIGU/ROCHESERVIERE

Changement de comptable au 1/9/2017 – Indemnité

Le Conseil Municipal décide de ne pas attribuer d'indemnité au Chef comptable au Centre des Finances publiques Montaigu-Rocheservière.

❑ Informations diverses

DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) déposées depuis le 24 Novembre 2017

M. le Maire a renoncé au droit de préemption pour des propriétés sises Le Puytireau, Impasse de l'Aubépine, et Rue de la Promenade.

Marchés HT signés depuis le 24 Novembre 2017

07/12/2017	MORINIERE Bernard Lever topographique RD 37 Rue du Rocher	1475.00
14/12/2017	FAUCHET Remplacement ardoise toit Eglise suite tempête	1952.37
14/12/2017	LACROIX Signalisation Verticale	1011.16
15/12/2017	MANUTANT COLLECTIVITES Serviettes de table pour le restaurant scolaire	396.06
15/12/2017	ESAT YON ET BOCAGE Lavage séchage des serviettes de table	2.05 € le kilo +5 € le transport

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Vendredi 26 Janvier 2018 à 20h30.

**Le Secrétariat de la Mairie sera
exceptionnellement fermé
le Mardi 16 Janvier 2018.**

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Les adjoints reçoivent sur rendez-vous, sur demande auprès du secrétariat de la Mairie.

M. le Maire reçoit le Samedi, de **11h00 à 12h00**, sans rendez-vous.

RESTAURANT SCOLAIRE : RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DEPUIS LE 08/01/2018



Depuis le 8 Janvier 2018, les 2 services du restaurant Scolaire ont lieu au « Resto'chaud », Rue de la Mothe. Les repas sont confectionnés sur place par le chef de cuisine, et son équipe. Ce personnel est employé par la société de restauration « RESTORIA », prestataire de service mandaté par la Commune.

Pendant le temps du midi, les enfants sont sous la responsabilité d'une équipe constituée d'agents communaux : pour la surveillance de la cour, les déplacements entre l'école et le restaurant scolaire, le service et la surveillance du repas au restaurant scolaire. Afin d'aider le personnel, chaque jour la municipalité fait appel à des bénévoles pour encadrer les enfants durant le repas.

TARIFS APPLIQUES AU 01/01/2018:

Prix du repas	3.80 EUROS
Prix du repas occasionnel	4.50 EUROS
Prix du repas adulte	6.10 EUROS

L'inscription préalable est obligatoire pour tous les enfants susceptibles de fréquenter le restaurant au cours de l'année scolaire. La fréquentation peut être régulière (1 à 4 repas par semaine) ou occasionnelle (moins d'un repas par semaine).

Les absences sont à signaler dès que possible, et au plus tard avant 8h30, de préférence par mail : restoscolairechauche@orange.fr ou au moyen du répondeur de la Mairie au 02.51.41.83.09 (Important : indiquer le nom, prénom et la classe de l'enfant).

Les absences (absences non prévenues) seront facturées à taux plein. En cas d'absences justifiées (absences prévenues), la moitié du tarif journalier sera facturée (soit 1,90€ pour un enfant), et au-delà de 4 jours consécutifs d'absence d'école, les repas ne seront pas facturés. Le prix du repas ne sera toutefois pas facturé : pour les enfants qui ont des rendez-vous médicaux programmés et prévenus 15 jours avant, et en cas de sorties scolaires, classes découvertes, journées pédagogiques si le pique-nique n'est pas fourni par le restaurant scolaire.

Pour les enfants déjeunant occasionnellement, il est nécessaire de prévenir dès que possible ou au plus tard avant 8h30, de préférence par mail : restoscolairechauche@orange.fr ou au moyen du répondeur de la Mairie au 02.51.41.83.09 (Important : indiquer le nom, prénom et la classe de l'enfant).

RECENSEMENT 2018

Tous les 5 ans, le recensement de la population est organisé dans chaque commune.

À quoi ça sert ? C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaitre la population française : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes : De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Ce recensement aura lieu à Chauché du 18 Janvier au 17 Février 2018. La commune a été partagée en 5 districts qui seront parcourus par un des 5 recenseurs suivants :

The map shows the commune of Chauché divided into five districts, each assigned to a specific recenseur (census taker). The districts are color-coded and labeled with the name of the recenseur in a matching colored box:

- Yellow District:** Nathalie CAUNEAU
- Green District:** Pierre ROUSSEAU
- Blue District:** Jean-Claude MARTIN
- Orange District:** Marie-Luce BILLAUD
- Pink District:** Stacy BOURASSEAU

La Commune vous remercie de leur réserver le meilleur accueil. Ils sont là pour vous donner les indications pour compléter les documents, soit au format papier **soit par internet, cette dernière solution étant à privilégier puisqu'elle permet de porter les renseignements en toute confidentialité.**

Adélaïde BRETIN, Responsable du Pôle administratif, sera la coordinatrice de l'équipe, l'organisatrice de l'opération.

RELAIS POSTE VIVAL

À compter du 1^{er} Février 2018, le commerce VIVAL, sis Allée des Tilleuls, deviendra Relais Poste. Veuillez noter que certaines opérations financières ne pourront être effectuées comme auparavant. Nous vous invitons à vous renseigner auprès de l'agence postale actuelle ou du VIVAL.

Rappel des horaires d'ouverture :

Lundi : 06h30 – 13h00

Mardi / Mercredi / Jeudi / Vendredi / Samedi : 06h30 – 13h00 / 15h00 – 19h00

Dimanche : 08h00 – 12h30



LOCATIONS SUR CHAUCHÉ

- 1, rue de la Petite Maine

Libre au 1^{er} Janvier 2018, ce logement d'environ 60m² possède au rez-de-chaussée : salle commune avec coin salon de 17.92m², coin cuisine 6.10m², coin repas 6.39m² et WC. A l'étage : 2 chambres de 14.73m² et 12.06m², WC et salle de bain de 3.38m². Le loyer mensuel est de 337.46 €

- 3, rue de la Petite Maine

Libre au 1^{er} Janvier 2018, ce logement d'environ 92m² comprend au rez-de-chaussée : une salle commune avec coin cuisine, dégagement, salle de bain et WC. A l'étage : 2 chambres, dégagement et WC. 1 garage. Le loyer mensuel est de 384.04 €.

Si vous êtes intéressé(e) par l'un de ces deux logements, vous pouvez contacter les services de la mairie au : 02.51.41.83.09.

ETAT-CIVIL 2017

NAISSANCES : 34

REIMUND LEVEAU Wendy	39, la Vergne	11 Janvier 2017
BONNAUD Evan	9, la Coumaillère	03 Février 2017
LUCAS Faustine	3, place de la Forge	26 Mars 2017
POTIER Tino	80, la Bichonnière	30 Mars 2017
HERBRETEAU Charlotte	44, la Berthelandière	06 Mai 2017
BARON Axel	23, la Coumaillère	1 ^{er} Juin 2017
HERMOUET Justine	2, Place des Coquelicots	02 Juin 2017
ROULLAND Elise	15, Rue de Grasla	19 Juin 2017
CLEMENT Charlotte	1, Rue du Rocher	18 Juillet 2017
BOSSY Léo	8, Rue du Calvaire	27 Juillet 2017
DROUIN Faustine	44, Villeneuve	07 Août 2018
LÉVÊQUE Oscar	16, Rue de la Promenade	08 Août 2018
CHARBONNEAU Titouan	La Pitière	11 Août 2018
GESLIN Jade	90, La Brossette	21 Août 2018
BOURASSEAU Capucine	27, Rue du Rocher	15 Septembre 2017



MICHENAUD Thaïs	8, La Brossette	19 Septembre 2017
GRELAUD Camille	26, La Brossette	24 Septembre 2017
LOUINEAU Sloane	1, le Plessis Cougnon	24 Septembre 2017
MAGNIER Hector	La Benetière	28 septembre 2017
GODARD Andrea	4, lotissement des Chênes	25 octobre 2017
MERLET Louis	18, La Bichonnière	25 octobre 2017
MARTIN Lucas	La Grande Métairie	27 octobre 2017
MILLIOT Jade	25, Rue du Centre	17 novembre 2017
CARIOU Maddy	1 bis, chemin de Fruchet	7 décembre 2017

MARIAGES : 6

CHATEVAIRE Julien	& MARTIN Charlotte	17 juin 2017
BARGET Jérémy	& BICHON Julie	24 juin 2017
ALLAIN Thomas	& MERCIER Coraline	8 juillet 2017
LENGRAND Olivier	& COUSIN Pauline	15 juillet 2017



DÉCÈS : 27

LOIRET	Guy	6 janvier 2017	CHAUCHÉ
RAUTURIER	Renée	11 janvier 2017	CHAUCHÉ
GRELAUD	Henri	22 janvier 2017	LA ROCHE-SUR-YON
GRIS	Marie-Christine	13 février 2017	CHAUCHÉ
CHAVIN	Abel	14 février 2017	CHAUCHÉ
DELALÉE	Ghislaine	15 février 2017	CHAUCHÉ
VERDEAU	Maximin	23 février 2017	CHAUCHÉ
GOBAIN	Marie	16 mars 2017	CHAUCHÉ
GABORIEAU	Maurice	20 mars 2017	CHAUCHÉ
JARDIN	Guy	23 mars 2017	MONTAIGU
LIEBBE	Gabrielle	26 mars 2017	CHAUCHÉ
RELET	Jean-Paul	15 avril 2017	CHAUCHÉ
CAUNEAU	Edouard	27 avril 2017	CHAUCHÉ
BARRETEAU	Joseph	3 mai 2017	CHAUCHÉ
SOMMA	Eugène	18 mai 2017	AMILLY
BARRÉ	Ginette	1 juin 2017	MONTAIGU
ALAIN	Auguste	18 juin 2017	MONTAIGU
HERBRETEAU	Gérard	22 juillet 2017	MONTAIGU
RULLEAU	Michel	15 août 2017	LA ROCHE-SUR-YON
PRAUD	René	22 août 2017	CHAUCHÉ
YOU	Denise	22 août 2017	CHAUCHÉ
LORIEAU	Marie-Josèphe	25 août 2017	LA ROCHE-SUR-YON
HERMOUET	Jeannine	13 septembre 2017	LA ROCHE-SUR-YON
RABAUD	Clément	5 octobre 2017	LA ROCHE-SUR-YON
ARNAUD	Guy	12 octobre 2017	CHAUCHÉ

Seuls les actes de naissance et de mariage autorisés par les intéressés à paraître figurent ci-dessus.

URBANISME 2017

Nombre de permis de construire : 32
 Nombre de permis d'aménager : 3



Nombre de déclarations préalables : 79
 Nombre de certificats d'urbanisme : 117

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

8, Rue de la Petite Maine – B.P.50203
 ☎02.51.41.83.09. – mairie-chauche@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
 du Lundi au Vendredi de 8H30 à 12H30,
 le Samedi de 9H00 à 12H00.
 (L'après-midi sur RDV, sauf le Mercredi).
**Fermeture exceptionnelle le Mardi 16
 Janvier 2018.**

Nantaise des Eaux

(Gestion du service assainissement)
 11, Rue des Forêts – Parc d'activité
 Polaris – 85110 CHANTONNAY
 ☎ 02.28.15.31.50.

AGENCE POSTALE

30, Rue du Centre - ☎ 02.51.41.80.20.
Horaires d'ouverture :
 Mardi et Mercredi de 9h à 12h15,
 Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h à 12h.

PERMANENCE DE Mme BLASCO ASSISTANTE SOCIALE

2^{ème} Mardi de chaque mois de 9h30 à
 11h
 Seulement sur RDV : ☎02.28.85.76.00.
 Les mardis de 9h30 à 12h
 au centre médico-social de ST FULGENT
 Tous les matins de 9h30 à 12h au centre
 médico-social
 de MONTAIGU ☎02.51.94.16.70.

HALTE-GARDERIE ITINÉRANTE

Tous les Mardis de 9h30 à 12h30
 à CHAUCHÉ,
 au centre périscolaire
 «Les Scoubidou».
 Renseignements : ☎02.51.34.26.28.
 Mme CANTELOUBE /
 ☎ 06.43.34.24.22. Mme CRANEGUY

RAM « À PETITS PAS »

Matinées d'éveil à CHAUCHÉ
Le Jeudi une semaine sur deux
 De 8h45 à 12h30 :
 Jeudis 11 et 25 Janvier 2018 au centre
 périscolaire « Les Scoubidou » -
 UNIQUEMENT SUR INSCRIPTION au
 ☎02.51.43.81.61. - Mme GANGLOFF
Annulation le matin même :
 ☎07.87.71.97.48

DÉCHÈTERIE DE LA JOUSSETIÈRE

Lundi : 10h à 12h - 14h à 18h
 Mardi, Mercredi et Vendredi : 14h à 18h
 Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h
 Pour accéder à la déchèterie, il vous faut vous
 munir d'une carte qui est à demander à la
**Communauté de Communes du Canton de ST
 FULGENT - 2, Rue Jules Verne - ST FULGENT ☎
 02.51.43.81.61.**

ADMR

Comité de secteur du Pays
 de ST FULGENT - LES ESSARTS
 18 Rue des Tilleuls - 85250 SAINT FULGENT
 ☎ : 02.52.61.47.46.
 Mail : paysdestfulgent@admr85.org
 Permanences téléphoniques du Lundi au Vendredi, de 8h30 à 13h00 et
 de 13h30 à 17h30. Un accueil physique est assuré à l'adresse ci-dessus
 les Lundi et Vendredi matins, de 9h à 12h.

Permanences des Médecins, Pharmaciens et Infirmières

Nuits, week-ends et jours fériés... besoin d'un médecin :

Je compose le **116 117**, un médecin du centre de Régulation vous conseille ou vous met en relation si nécessaire avec le médecin généraliste de garde le plus proche de votre domicile. Je compose le **15**, face à une **urgence vitale**, le SAMU-Centre 15 déclenche une réponse immédiate adaptée en mettant en œuvre, selon les cas, les pompiers, le SAMU, les ambulanciers.

Pharmaciens	Depuis le 01/07/09, pour connaître les 3 pharmacies de permanences les plus proches de votre domicile, vous devez contacter le 3237.		
Infirmière	Du lundi au Samedi de 8h00 à 8h30	Mme MOREAU Marie	CHAUCHE – 16, Rue du Centre 06.24.83.68.04
Dentistes	Dimanches et jours fériés	10h à 12h	02.51.46.28.83

LA NUIT, LE WEEK-END, LES JOURS FÉRIÉS ET LES PONTS*

Besoin d'un médecin ?
téléphonez !



urgence non vitale
 En Vendredi
 ☎ 02 51 44 55 66

urgence vitale
 ☎ 15

MÉDECIN ASSISTE
 15 05 24 99 32 15
 MÉDECIN NON ASSISTE

* Le soir à partir de 20h, la nuit, le week-end à partir du samedi midi, les jours fériés et les ponts.

MESSAGES DES ORGANISMES

TNT – CHANGEMENTS DE FRÉQUENCE LE 23/01/2018

LES FRÉQUENCES DE LA TNT CHANGENT !



Dans la nuit du 22 au 23 Janvier 2018, notre Commune sera concernée par des modifications de fréquences de la TNT.

Ces réaménagements de la TNT ont pour objectif de favoriser le déploiement du très haut débit mobile en libérant des fréquences. Ces changements concernant uniquement les téléspectateurs recevant la télévision par antenne râteau (par voie hertzienne terrestre). Les travaux sur les nombreux émetteurs de la zone concernée peuvent néanmoins, pour quelques-uns d'entre eux, perdurer 2 à 3 jours après cette date.

Pour plus d'informations : recevoirlatnt.fr / 09.70.81.88.18. (appel non surtaxé)

LE CODE DE LA ROUTE/RUE ÉVOLUE

Le code de la route évolue en faveur des piétons et des cyclistes !

Introduite dans le code de la route en 2008, la zone de rencontre définit un espace de circulation ouvert à tous les modes de déplacements, où les piétons sont prioritaires (sauf vis-à-vis des tramways) et peuvent marcher librement partout. La vitesse des véhicules est limitée à 20 km/h. Le stationnement n'est possible qu'aux emplacements prévus. Toutes les rues sont en principe à double sens pour les cyclistes.

© Cerema Ouest



**Zone de rencontre :
piétons
d'abord !**

Le saviez vous ?

Le terme « rencontre » a été choisi pour qualifier une zone où tous les usagers sont amenés à cohabiter dans un respect mutuel. En ces lieux, souvent la délimitation entre la chaussée et les trottoirs s'estompe pour créer un espace ouvert qui invite les piétons à l'utiliser dans sa totalité. Rues commerçantes animées, ruelles des quartiers historiques, lieux de vie des centres-bourgs, mais aussi rues plus calmes en zones résidentielles, ou encore pôles multimodaux à forte affluence piétonne, sont parmi les lieux propices à ce type d'aménagement.

Les réflexes à adopter

En zone de rencontre, partageons l'espace, réapprenons à vivre ensemble ! Gardons à l'esprit que les piétons sont prioritaires, mais aussi libres de marcher partout, y compris au milieu de la rue.

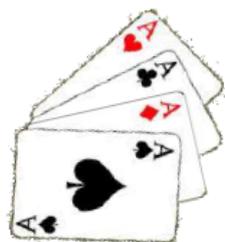


+ Pour en savoir plus ... consultez le site internet : voiriepour tous.cerema.fr

© Cerema, septembre 2017

MESSAGES DES ASSOCIATIONS

EHPAD « LA ROSERAIE » - CONCOURS DE BELOTE



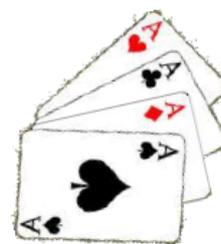
CONCOURS DE BELOTE

SAMEDI 20 JANVIER 2018

A 14H (Précises)
Ouverture des portes à 13h30

**A L'EHPAD LA ROSERAIE
CHAUCHE**

Organisé par l'Association des familles
et des résidents



**LOTS : 100% BŒUF (du
1^{er} au 60^{ème}) et autres**

lots

BAR - PATISSERIE
Grillées de mogettes

CYCLO SPORT CHAUCHÉEN – CONCOURS DE PALETS

13^{ème} Concours de palets Mixte

Ouvert à toutes et tous en doublette sur plomb - 16,00 € par équipe

Samedi 10 Février 2018

Inscription 14 heures / concours 14 H 45

Au complexe sportif de CHAUCHE



4 jambons faits + trophées

2 ½ jambons faits + coupes

2 langues

Viande de porc choisie et autres lots

Un lot à chaque participant (e)

Gestion informatique - Remise des lots à 19 h 45 - Organisé par le Cyclo Sport

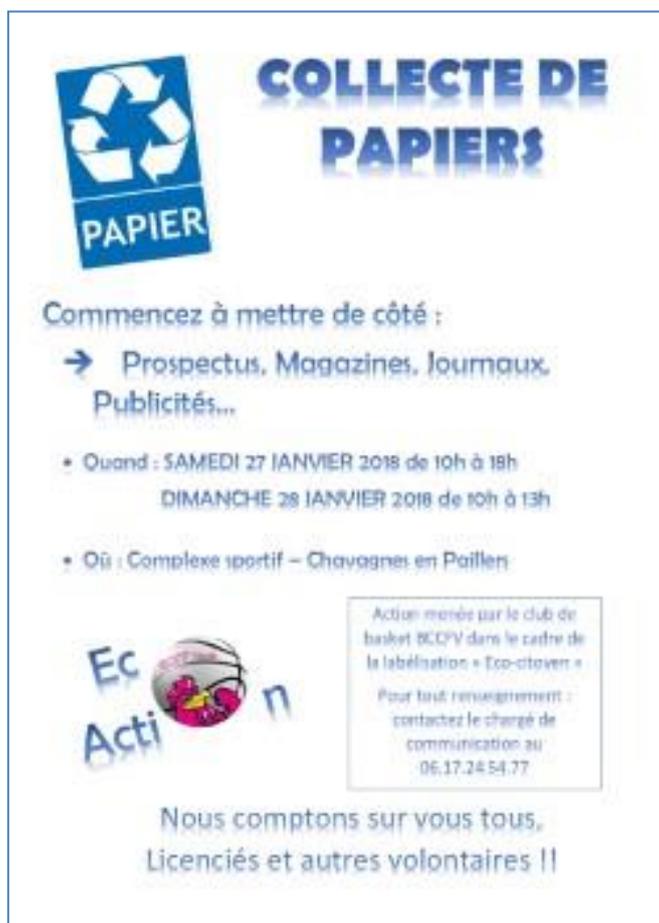
BCCF VENDÉE – COLLECTE DE PAPIERS

Amis Licenciés, Amis Parents, Amis Supporters,

Le BCCFV (Basket CHAUCHE CHAVAGNES ST FULGENT Vendée) organise les **27 et 28 Janvier 2018 une collecte de papiers collective** (sur CHAVAGNES EN PAILLERS). Cette action s'inscrit dans le cadre de la labellisation du club « ECO-CITOYEN ».

Commencez dès à présent à conserver vos prospectus, vos magazines, vos journaux...

Amicalement,
Le BCCFV



The poster features a blue recycling symbol with the word 'PAPIER' below it. To the right, the text 'COLLECTE DE PAPIERS' is written in large, bold, blue letters. Below this, it says 'Commencez à mettre de côté : → Prospectus, Magazines, Journaux, Publicités...'. It lists the dates: '• Quand : SAMEDI 27 JANVIER 2018 de 10h à 19h' and 'DIMANCHE 28 JANVIER 2018 de 10h à 13h'. The location is '• Où : Complexe sportif – Chavagnes en Pailles'. At the bottom, it says 'Nous comptons sur vous tous, Licenciés et autres volontaires !!'. A small box on the right contains the text: 'Action menée par le club de basket BCCFV dans le cadre de la labellisation « Eco-citoyen ». Pour tout renseignement : contactez le chargé de communication au 06.17.24.51.77'. There is also a small logo with 'Eco Acti n' and a basketball.



FAVEC 85 - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES CONJOINTS SURVIVANTS, ET PARENTS D'ORPHELINS

FAVEC 85 - association départementale des conjoints survivants, et parents d'orphelins – est un lieu d'accueil où le caractère humain des relations est prioritaire, où le conjoint survivant se sent écouté, aidé par des responsables qui ont traversé la même épreuve.

L'association a pour but de :

- De défendre les droits des personnes en situation de veuvage,
- De les aider dans leurs démarches administratives,
- De les représenter auprès des pouvoirs publics afin de faire évoluer une législation actuellement défavorable.

Si vous êtes concernés, n'hésitez pas les rejoindre afin de faire nombre pour défendre les acquis.

Des permanences sont assurées sur tous les secteurs de Vendée (pour notre secteur) :

Mme Jacqueline ROUX : 02.51.42.86.19. / Mme Monique DEBIOSSAC : 06.28.29.81.97.

Permanences départementales le Lundi, de 10h à 17, et le Samedi sur rendez-vous :

15, Rue Anatole France – 85000 LA ROCHE SUR YON / 02.51.37.03.14.

(Déplacement à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer)



Distribution du prochain bulletin les 10 et 11 Février 2018. Les articles doivent être déposés à la Mairie ou transmis par mail **avant le Samedi 03 Février 2018.**